

CHARTRE INFORMATIQUE du COLLEGE NORMANDIE MAINE, ANCINNES

Votée au conseil d'administration du 28/06/2016

Entre l'Etablissement :

Et l'Utilisateur :

Collège Normandie Maine	NOM : Classe :	Prénom :
-------------------------	---------------------------------	-----------------

PREAMBULE

L'Etablissement propose des services informatiques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des utilisateurs (élèves et adultes), dans un objectif pédagogique et éducatif.

La signature de cette charte permettra à l'utilisateur de disposer du matériel informatique ainsi que des services proposés par le collège.

La Charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter.

1. OBLIGATION DE RESPECTER LA LEGISLATION

Il est très simple de consulter une quantité importante d'informations sur Internet. Mais Internet, les réseaux et les services de communication en ligne **ne sont pas des zones de non-droit**. Il est impératif de respecter la législation.

Sont donc interdits et pénalement sanctionnés :

- ✓ **l'atteinte à la vie privée d'autrui** et l'utilisation des données d'une personne sans son autorisation (coordonnées, photo, ...);
- ✓ **la diffamation et l'injure** ;
- ✓ **l'utilisation d'une œuvre de l'esprit sans l'autorisation** de son auteur (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, une citation, un site web...);
- ✓ **l'utilisation d'un objet sans l'autorisation** de son titulaire (interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision...);
- ✓ **l'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation** de son auteur ;
- ✓ **la contrefaçon** d'une marque ;
- ✓ **l'incitation à la consommation de substances interdites** ;
- ✓ **la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux**, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- ✓ **la provocation aux crimes et délits** et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, et/ou à la violence ;
- ✓ **l'apologie de tous les crimes**, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; **la négation de crimes contre l'humanité**.

2. Description des services proposés

2-1 L'accès Internet :

- ✓ Tous les ordinateurs sont reliés entre eux par un **réseau interne**.
- ✓ L'Etablissement s'est doté du réseau **Internet en haut débit**.
- ✓ Mise à disposition du site de l'Etablissement : <http://clg.normandiemaine.sarthe.e-lyco.fr/>

2-2 L'accès au réseau intranet :

L'utilisateur a accès au réseau interne de l'Etablissement situé via l'écran d'accès en saisissant son identifiant et son mot de passe fourni à son arrivée dans le collège.

Cet accès lui permettra d'accéder **aux ressources communes** telles que les logiciels libres, documents consultables.

L'utilisateur devra désormais enregistrer ses documents réalisés en classe sur le réseau intranet du collège, et **non plus sur le disque dur** du poste sur lequel il travaille.

2-3 Logiciels et licences

Les ordinateurs sont équipés de logiciels avec licence officielle dont les droits ont été payés par l'établissement ou de logiciels libres de droit.

3. Définition et droits de l'Utilisateur

L'établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter un objectif pédagogique et éducatif.

4. Engagements de l'établissement

L'établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux ressources et services multimédias.

4.1. Respect de la loi

✓ L'établissement respecte toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et **informe les autorités publiques des activités illicites** qu'il constaterait dans l'utilisation de ses services.

✓ L'établissement, s'engage à **prévenir et/ou à faire cesser toute violation des droits** d'un Utilisateur.

✓ L'établissement s'oblige également à donner, pour le site Internet, le nom du directeur de la publication, tenu de s'assurer que son service n'inclut **aucun contenu répréhensible**.

✓ L'établissement s'engage à **détenir et conserver les données identifiant toute personne** ayant contribué à la communication du contenu d'un article.

4.2. Disponibilité du service

L'établissement s'efforce dans la mesure du possible de **maintenir accessible le service** qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'établissement peut donc **interrompre l'accès**, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à jour, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions.

4-3 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur.

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés, l'établissement s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel concernant l'utilisateur **que pour les usages pédagogiques**.

4-4 Techniques de contrôles

L'établissement dispose des moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles:

✓ consulter la **mémoire** de l'ordinateur ;

✓ contrôler les **connexions à certains sites** ;

✓ contrôler les infiltrations par le biais d'un **antivirus** ;

✓ Suivre des actions grâce à la mise en réseau des postes : le serveur de l'établissement peut **limiter l'accès à certaines adresses** internet, et **garder une trace** de toute activité effectuée sur les ordinateurs ;

✓ **Observer en temps réel** le travail effectué sur un poste peut être vérifié « en direct » de n'importe quel poste de l'établissement.

Ces contrôles techniques peuvent être effectués :

- soit dans un souci de **protection des élèves** ;

- soit dans un souci de **sécurité du réseau** et/ou des ressources informatiques ;

- soit par un souci de **vérification** que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

5. Engagements de l'Utilisateur

5-1 Respect de la législation

5-1-1 Engagements à respecter les Lois :

✓ de la **propriété littéraire et artistique** ;

✓ de l'Informatique aux **fichiers et aux libertés** ;

✓ de **protection de la vie privée** et notamment du droit à l'image d'autrui ;

✓ de **non diffusion de messages** présentant le caractère d'un délit (message à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire...).

5-1-2 CREATION DE FICHIERS AVEC DONNEES PERSONNELLES

Lorsque l'utilisateur constitue des fichiers comportant des données à caractère personnel d'un tiers, il veillera :

- ✓ à **informer la personne concernée** sur l'usage et les destinataires des informations
- ✓ à **ne pas diffuser ces informations** sans l'autorisation de la personne concernée ;
- ✓ à **informer les personnes concernées** quant au risque que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant.

5-1-3 CREATION OU UTILISATION D'OEUVRES PROTEGEES

L'ensemble des contenus **proposés devra comporter les** éléments nécessaires à l'analyse de leur validité juridique (auteur, source d'origine, qualité de l'auteur, date de publication), ainsi que des **précisions quant au caractère** de chaque document (original ou adaptation).

5-2 Préservation de l'intégrité des services

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services. Il s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à leur fonctionnement.

5-2-1 en respectant les utilisations suivantes

- ✓ ne pas changer la configuration des postes sans autorisation.
- ✓ quitter proprement le poste de travail en ayant fermé obligatoirement sa session

5-2-2 en ne nuisant pas de façon volontaire

L'utilisateur s'engage notamment à :

- ✓ **ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau** ou d'un des systèmes connectés ;
- ✓ ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à **contourner la sécurité**, saturer les ressources ;
- ✓ **ne pas introduire de programme**, quel qu'il soit ;
- ✓ **n'installer des logiciels que sous l'autorisation** du responsable réseau et du professeur.
- ✓ **ne pas détériorer** d'une façon plus ou moins volontaire tout ou partie du matériel mis à sa disposition, ce qui comprend également les accessoires tels que casques ou micros.

5-2-3 en informant

L'utilisateur s'engage à **informer immédiatement** l'Etablissement de toute perte, ou anomalie sur les données ou aux programmes de l'établissement.

5-3 Protection contre la publicité

L'utilisateur **s'interdit de faire de la publicité** sur des produits ou services du commerce via le site du collège.

6. PUNITIONS ET SANCTIONS

Toute activité informatique au sein de l'établissement est avant tout une activité pédagogique effectuée sous la surveillance du personnel éducatif.

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la Charte pourra donc donner lieu à une punition et/ou une sanction conformément au règlement intérieur du collège.

L'Etablissement se réserve en particulier le droit de **supprimer à l'Utilisateur l'accès au matériel** informatique et à l'utilisation des services, suivant une durée qui sera adaptée en fonction de la gravité et/ou de la fréquence des faits.

Je soussigné (Nom:) _____ (Prénom:) _____ (Classe :) _____
reconnait avoir pris connaissance de la charte informatique du collège Normandie Maine et m'engage à la respecter sous peine de subir les sanctions indiquées.
(signature:)

Je soussigné (Nom:) _____ (Prénom:) _____
responsable légal, reconnaît avoir pris connaissance de la dite charte informatique.
(signature:)